



Table ronde : ce que les budgets participatifs nous disent du vote, des transformations administratives et du rôle de l'élu

Contexte et objet de la table ronde

Cette table ronde, tenue le 9 octobre lors des Rencontres nationales des budgets participatifs à Nantes, articule trois entrées complémentaires : la mécanique du vote, la transformation organisationnelle et la posture de l'élu qui porte la démarche.

Elle prolonge le chantier collectif mené tout au long de l'année, organisé sous forme de quatre webinaires (cf [compte-rendu du chantier co porté par le RNBPN et l'ICPC](#)).

QUATRE WEBINAIRES POUR DÉBATTRE ET S'INSPIRER



Les potentiels de modernisation et de transformation du budget participatif

Le 25 juin 2026



Le mode de décision et le vote du budget participatif

Le 11 septembre 2026



La diversité des publics dans le budget participatif

Le 22 septembre 2026



Avant chaque webinar un questionnaire, pendant des témoignages et des prises de recul et une carte aux idées pour la suite

RNBP INSTITUT CONCERTATION PARTICIPATION CITOYENNE

Retour sur les 4 webinaires

1er webinar

Le BP est-il une « école de citoyenneté » ?

Le mode projet peut exclure. D'où la nécessité d'accompagner les personnes dans leurs projets.

Il s'agit aussi de rendre visible l'ensemble du processus dont les contraintes.

Est-ce que les budgets participatifs sont source de pédagogie sur le budget de la collectivité ?

2ème webinar

La deuxième séance a déplacé le regard vers l'administration.

Le BP permet de la transversalité, est perçu comme un objet fédérateur, capable de mobiliser l'administration. Mais il faut accompagner les services.

Est-ce que les budgets participatifs transforment la façon d'élaborer le budget au sein de la collectivité ?

3ème webinar

La 3ème séance a interrogé les modes de décisions et de vote.

Le mode de vote impacte sur les choix de projets lauréats : par quartier, au jugement majoritaire, en favorisant le nombre de projet... Selon la typologie des publics ou avec des conseil citoyens... Et il s'agit de relier temps de débat et de délibération et temps de vote.

Est-ce que les budgets participatifs permettent de développer un savoir-faire lié au vote dans les collectivités ?

4ème webinar

La dernière séance a exploré les moyens de toucher les publics éloignés.

Il s'agit de passer d'une approche « flash » à un accompagnement territorial de long terme. Avec un zoom sur la place des associations : relais de l'aller-vers, mais peuvent l'utiliser comme un guichet de subventions (car prises dans des contraintes financières).

Est-ce que les budgets participatifs dessinent des chemins pour toucher des publics éloignés ?

ITION
TION
E

Trois intervenants se sont succédé :

- **Vincent Merlin**, directeur de recherche en économie. Il présente le jugement majoritaire et les alternatives algorithmiques issues de l'informatique, ainsi que leurs limites lorsqu'il s'agit d'élire non pas un gagnant mais une diversité de projets.
- **Sophie Renard**, directrice générale adjointe citoyenneté du département Loire atlantique. Elle explique le rôle des agents et de l'administration dans la « bonne » mise en œuvre d'un budget participatif.

- **Francis Poézévara**, élu délégué à la démocratie participative à Nanterre. Il revient sur la défense du budget participatif auprès de ses collègues élus en contexte de contrainte budgétaire, et sur la transformation de la posture électorale.

La séquence se conclut par l'annonce des ateliers de politique fiction : cinq salles travaillant simultanément à dessiner collectivement les étapes d'un chemin vers la participation au budget.



Le jugement majoritaire : ce qu'il apporte, ce qu'il ne résout pas

L'idée fondatrice du jugement majoritaire, proposé au milieu des années 2000, par [Michel Balinski](#) et [Rida Laraki](#) consiste à sortir de la logique « un nom sur un bulletin » ou d'un classement, pour demander une appréciation portée simultanément sur toutes les options. On est aujourd'hui constamment sollicité pour juger : des étoiles pour un restaurant, un classement de pages, des vœux sur Parcoursup... Le développement de l'informatique a permis des recueils d'information beaucoup plus riches qu'un bulletin, et le traitement de ces données a ouvert la voie à des algorithmes sophistiqués : c'est le cadre général dans lequel émerge le jugement majoritaire.

La médiane plutôt que la moyenne, pour limiter la manipulation

Le principe retenu consiste à ne pas élire celui qui obtient la meilleure moyenne, mais celui qui obtient la meilleure médiane. La raison est connue en économie : la médiane est moins manipulable que la moyenne. Cet argument central mérite d'être explicité, car c'est lui qui fonde l'intérêt du dispositif.

L'argumentation développée est la suivante : si l'on préfère modérément une option, on n'a pas intérêt à la surpondérer en déclarant qu'on l'adore ; et si l'on n'aime pas trop une option, on n'a pas intérêt à l'enfoncer en bas de l'échelle. L'électeur est donc structurellement incité à déclarer une appréciation plus proche de son jugement réel. Pour le dire autrement, le scrutin décourage l'expression stratégique à outrance, sans la rendre impossible.

La limite principale : élire un gagnant n'est pas choisir un bouquet

Vient la critique. La méthode a été conçue pour élire un candidat ; elle n'a pas été développée initialement pour en élire plusieurs. Or un budget participatif soulève précisément cette question.

Veut-on retenir des projets soutenus par une majorité, au risque que ce soit toujours la même majorité ? Ou veut-on de la diversité dans les projets retenus ?

L'analogie employée est celle du buffet. On ne demande pas à la majorité quel plat elle veut, parce que si tout le monde aime le saucisson, on obtient douze tonnes de saucisson et ce n'est pas ce que l'on recherche. En jugement majoritaire, il est possible que le saucisson et tous les plats à base de saucisson obtiennent la meilleure médiane, sans que le buffet soit satisfaisant. Ce que l'on veut, c'est que des projets plus divers puissent émerger : un buffet doit avoir un plat pour chacun.

Conclusion : le jugement majoritaire n'est pas nécessairement adapté lorsqu'il y a plusieurs choix et que l'on cherche une forme de diversité, deux conditions qui sont précisément celles du budget participatif.



Diversité et couverture territoriale : les algorithmes à poids décroissant

Interrogé sur l'existence d'autres méthodologies de vote, Vincent Merlin évoque les travaux de ses collègues informaticiens et en expose l'intuition, en précisant d'emblée qu'il existe de nombreuses variantes.

Un exemple

Voici un exemple : on identifie le projet le plus voté et on le finance. Puis, tous ceux qui ont voté pour lui voient le poids de leur vote sur les projets suivants diminuer de 10 % à 20 %. Ces électeurs ayant déjà été satisfaits, leur influence sur les arbitrages ultérieurs décroît progressivement. Le mécanisme se répète : à mesure que l'on avance, le poids relatif des électeurs déjà servis baisse, ce qui laisse émerger des projets qui n'auraient pas été majoritaires en scrutin simple.

Ce que ce mécanisme permet d'espérer

L'apport principal est de traiter une difficulté bien identifiée par les praticiens : si on organise un vote à l'échelle de la ville entière, certains quartiers ne seront jamais servis. Des contraintes d'affectation sont alors imposées (garantir des projets dans tous les quartiers, dans tous les cantons), pour s'assurer que tout le monde soit couvert. Techniquement, ce type d'algorithme permettrait d'internaliser la contrainte : puisqu'un électeur déjà servi voit son poids diminuer, la contrainte de répartition devient une propriété du mécanisme plutôt qu'une règle imposée de l'extérieur. À la fin du processus, tout le monde pourrait disposer d'au moins un projet pour lequel il a voté, l'équivalent d'un buffet où chacun trouve un plat qui lui plaît !

Mais un mécanisme à pondération décroissante, à effets cumulatifs et à paramétrage multiple est difficile à expliquer, donc difficile à légitimer ! La formule employée pour clore le point est sans détour : il faut croire à l'algorithme....



Défendre le budget participatif auprès des élus : trois arguments, une conviction

La question posée est directement opérationnelle : que dit-on à ses collègues élus, et comment défend-on le budget participatif dans un contexte de diminution budgétaire des municipalités ?

Un paradoxe difficile à porter

L'intervenant commence par reconnaître la difficulté, avec une formulation qui résume l'objection : on construit un projet politique, on se présente aux élections, on les gagne - ce qui n'est pas nécessairement facile - et une fois au pouvoir, la première chose que l'on dit aux habitants est « *non, nous n'allons pas décider, nous remettons cela aux habitants* ». Le renversement est délicat à assumer publiquement.

A Nanterre, la nouvelle version du budget participatif a été présentée en bureau municipal immédiatement après l'intervention de l'élue aux finances, qui expliquait à quel point les marges allaient se réduire dans les prochaines années. Le message reçu par l'assemblée a donc été double : il n'y a plus d'argent, et en outre ce n'est pas vous qui déciderez de son usage. L'élue reconnaît ne pas avoir été très populaire lors de ce bureau !

Les arguments testés

Trois arguments ont été mobilisés, avec des fortunes inégales.

L'expertise d'usage.

Si on met en place un budget participatif, c'est parce qu'on reconnaît aux habitants une expertise d'usage et une capacité à prendre de bonnes décisions, en particulier localement, dans leur quartier. Le dispositif nanterrois combine d'ailleurs un budget participatif à l'échelle de la ville et des budgets par quartier, ce qui favorise la proximité. L'argument se heurte toutefois à une difficulté d'acceptation : il revient à dire à un élu que ses idées comptent, mais que les habitants savent mieux que lui. Ce n'est pas le message qui a suscité le plus d'adhésion.

La conviction politique.

C'est, pour l'intervenant, le véritable ressort. Être convaincu du rôle du budget participatif au-delà de la boîte à idées et de la réalisation de projets : le chemin qu'il fait prendre à la population en termes d'éducation populaire, la manière dont il constitue une réponse à la défiance des habitants envers la politique, la façon dont il recrée du lien. À Nanterre, le mandat a été placé sous le sceau de la proximité : le budget participatif est présenté comme un outil de réappropriation du lien avec les habitants, et aussi, auprès des élus de quartier, comme un outil d'animation de la vie de quartier. Mais cela relève de la conviction : à un moment, il faut y croire et le porter. Si l'on pense être détenteur de la vérité absolue et seul capable de concevoir les meilleurs projets, la démarche n'a pas de sens.

L'aller vers les publics éloignés.

Le troisième argument porte sur les populations les plus éloignées de la politique. Il nécessite un effort considérable pour aller chercher les habitants, et c'est précisément ce qui exige de la conviction : on ne peut pas attendre que les gens viennent, sinon ce sont toujours les mêmes qui participent. Il faut aller les chercher pour les faire participer.



La transformation de la posture des services et de l' élu

La question suivante porte sur le changement de posture : des élus qui ne sont plus seulement au bureau ou en assemblée, mais qui vont aussi vers les habitants, étant entendu que les agents font eux aussi, dans leur mission quotidienne, une part de cet aller vers.

L'aller vers, une évidence

Les élus doivent prendre toute leur part dans l'aller vers, et y ont intérêt : face à une défiance telle envers les élus, aller voir les gens et discuter constitue la base même du mandat. Sur le fond, ce que l'on décrit comme un changement ne devrait pas en être un, puisqu'un élu ne devrait jamais être déconnecté de la population. Mais la réalité est plus contrastée, et dépend largement des élus concernés.

Garant du cadre plutôt que décideur unique

Ce qui change réellement, c'est que l' élu fixe le cadre et en devient le garant, tout en laissant à la population une liberté à l'intérieur de ce cadre. Il ne fixe plus la décision - toute la décision - mais il offre un espace et en garantit les règles. Cette position implique d'accepter de perdre certains arbitrages : il arrive que le projet auquel on tenait le plus ne sorte pas. C'est un déplacement inconfortable, mais il est cohérent avec le principe même de la démarche.

Le binôme élu-services : porter et assumer

La relation aux services est décrite comme ambivalente, et se joue dans les deux sens.

- L' élu doit porter politiquement les projets des habitants. Il lui revient d'affirmer, y compris auprès des services, qu'un projet d'habitant n'est pas un projet de seconde zone : c'est un projet de la municipalité, que l'on peut réaliser même s'il ne figurait pas au programme initial.
- En contrepartie, la responsabilité de l' élu est de ne pas laisser les services en première ligne face aux habitants. Lorsqu'un projet est refusé, l' élu doit assumer le refus, et non le renvoyer aux services, ce qui reviendrait à se désengager.



Vers la participation au budget : à quoi être attentif

La dernière question, adressée aux trois intervenants, porte sur le déplacement du budget participatif vers la participation au budget : à quoi faut-il être attentif pour mettre une telle démarche en place sur un territoire, et qu'est-ce que cela transforme au sein des collectivités ?

Deux points de vigilance opérationnels

Embarquer les services de la collectivité.

La démarche est nouvelle et suppose un travail pédagogique en interne. L'explication doit être menée dans tous les services, qu'il s'agisse des services thématiques ou des services ressources, notamment les finances.

Faire vivre l'aller vers sous des formes multiples.

L'aller vers doit être protéiforme pour échapper à la critique du « c'est toujours les mêmes » : présence sur le terrain, présence sur les réseaux sociaux, communication. Chacun a un rôle, élus comme services. L'expérience du budget participatif jeune est citée à l'appui : l'enjeu était d'aller vers les réseaux jeunesse afin qu'ils relaient la démarche auprès des jeunes, et d'atteindre ainsi des habitants avec lesquels il n'existe pas toujours de relation directe. Passer par des acteurs relais, notamment associatifs, démultiplie l'impact.

Ce que la recherche peut dire et ne peut pas dire

Vincent Merlin apporte une mise en garde méthodologique qu'il formule sans détour. Il n'est pas praticien et ne peut donc pas indiquer ce qui augmenterait la participation, qu'il s'agisse du dépôt de projets ou de la participation électorale au moment du vote. La science politique établit qu'il existe une interaction entre mode de scrutin et comportements électoraux, tant du côté des électeurs que des partis ; le vote utile en est l'illustration familière. Mais rien, à sa connaissance, n'est actuellement scientifiquement solide en science politique, en économie ou en informatique pour affirmer qu'un mode de scrutin donné génère davantage de projets ou davantage de participation. La question reste ouverte.

D'où un plaidoyer pour l'ouverture des données : si les collectivités disposent de données électorales, elles gagneraient à les publier en open source, au niveau des bulletins, faute de quoi la recherche ne pourra pas éclairer ces choix.

Pressé de donner une intuition, l'intervenant en avance une, tout en la marquant comme telle : si l'obtention d'une forte majorité n'est pas nécessaire pour qu'un projet passe, davantage de personnes devraient être incitées à en proposer. Encore faudrait-il communiquer sur ce point, et que le mode de scrutin soit effectivement construit pour répartir la chance de réussite.

Participer à l'ensemble du budget : une ambition politique supérieure

Interrogé sur l'idée de sortir d'une enveloppe restreinte pour associer les habitants à l'ensemble de la répartition des richesses de la collectivité, Francis Poézévara apporte un constat contre-intuitif : il ne sert à rien d'augmenter indéfiniment l'enveloppe du budget participatif. L'expérience rapportée montre qu'une enveloppe augmentée aboutit aux mêmes projets.

La participation au budget passe donc par d'autres biais.

C'est, paradoxalement, une bonne nouvelle budgétaire : ces autres voies coûtent potentiellement moins cher. Elles ne sont pas pour autant faciles, car elles supposent de nouveaux schémas de pensée. Sont évoqués les conseils citoyens (Nanterre en anime, orientés sur des thématiques telles que la transition écologique ou le handicap) et la piste d'une assemblée citoyenne, avec une vigilance explicite sur la représentativité : on entre alors dans une forme de démocratie représentative, ce qui suppose de raisonner en termes de tirage au sort.

